

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	05.01.2026	26 A 423	8.7	05 JANVIER 2026
REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT				

FB/EA

ARRETE

OBJET	TRANSPORTS A TITRE PRINCIPAL SCOLAIRE (SATPS) SUPPRESSION DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE FLERS AGGLO POUR CAUSE D'INTEMPERIE
--------------	--

Le Président, soussigné,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de la route,

Vu la délibération n° 2020-1 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Yves GOASDOUE à la Présidence de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo,

Vu le règlement des transports scolaires approuvé par délibération n° 2022-466 du 8 février 2022 et notamment l'article VII,

Considérant les conditions climatiques prévues sur le territoire de Flers Agglo pour le 5 janvier 2026,

DECIDE

Article 1 : de supprimer les services réguliers à titre principal scolaire (SATPS) **le LUNDI 5 JANVIER 2026 (matin et soir)** sur tout le territoire de Flers Agglo.

Cette suspension s'applique également pour les transports de classes (*déplacements piscine et hors piscine*).

Fait à FLERS, le 5 janvier 2026

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion :

- Service des Transports de Flers Agglo
- Sous Préfecture
- Affichage
- Registre des arrêtés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260105-26A423-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/01/2026

Publication : 05/01/2026